

CONSULTATION n° 2019-SPLTO-007

Objet de la consultation :

Club d'Analyse Economique Occitanie

Appui à la réalisation d'une note de mutation

Date et heure limites de réception des offres :

Mercredi 17 avril 2019 à 12h00

AGENCE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE D'OCCITANIE

55 avenue Louis Bréguet
31400 TOULOUSE

AGENCE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE D'OCCITANIE SPL

Siège social : 11 Boulevard des Récollets – 31078 TOULOUSE

Tel : 05 61 12 57 12

Capital social : 1 530 000 euros

SOMMAIRE

1 - Préambule

2 - Périmètre de l'étude

3 - Missions confiées au prestataire

4 - Calendrier – Méthode - Livrables

5 - Pilotage de l'étude

6 - Renseignements administratifs et techniques

7 - Critères de choix du prestataire

8 - Pièces de l'offre

9 - Envoi des offres

10 - Mode de règlement

11 - Confidentialité – Propriété intellectuelle

12 - Résiliation

13 – Litiges

0 – Présentation de l'Agence Ad'Occ

AD'OCC, l'Agence régionale de développement économique : accompagner les entreprises pour créer de l'emploi

AD'OCC accompagne les entreprises de la région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée à chaque étape de leur vie : création, implantation, innovation, croissance, financement, export, transmission-reprise, tout en renforçant l'attractivité du territoire régional et l'attraction de talents.

L'agence est le bras armé de la Région en termes de développement économique, d'innovation et de soutien à l'emploi. A ce titre, l'agence déploie les dispositifs de financement définis par la Région pour ancrer durablement l'emploi sur le territoire.

Avec AD'OCC, les entreprises régionales bénéficient d'un interlocuteur de proximité réactif, expert et efficace pour répondre à tous leurs besoins. L'offre d'accompagnement est complète : chaque porteur de projet doit pouvoir trouver une réponse et un accompagnement qui répondent à ses enjeux et objectifs de développement. L'action de l'agence est guidée par trois principes : agilité, simplicité et performance.

Avec plus de 170 collaborateurs (ingénieurs, chargés d'affaires spécialisés dans le management de l'innovation, l'ingénierie financière, l'aide à l'export, le marketing et la prospection) aux côtés des entrepreneurs, l'agence AD'OCC est principalement financée par la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée. Elle met son expertise stratégique à disposition des projets d'innovation, de croissance ou d'export des entreprises : financement, normes et réglementation, propriété intellectuelle et intelligence économique.

1 - Préambule

Présentation du Club d'analyse Economique Occitanie

Créé en 2013, le Club d'analyse économique s'étend désormais à la région Occitanie et se compose d'une centaine d'entreprises régionales et d'une dizaine de personnalités qualifiées issues du monde économique, institutionnel et de la recherche. Le Club d'analyse économique Occitanie est présidé par André Benhamou, ancien Directeur Général de la division aéronautique et transports du groupe Liebherr.

Le Club d'analyse économique Occitanie s'inscrit dans la continuité de la mission d'animation des réseaux de développement économique et d'entreprises de l'Agence. Animé par AD'OCC, il réunit industriels, économistes et acteurs publics afin de réfléchir ensemble aux mutations proches (à 5 ans) et d'adapter in fine les politiques publiques d'accompagnement aux évolutions économiques, sociales, environnementales ou technologiques.

Le Club d'analyse économique produit, à cet effet, une note de mutation par an, sur un sujet déterminé, dans lesquelles des préconisations sont formulées à la Région. Il se réunit trois fois par an en séance plénière de 3 à 4h maximum ; la dernière séance étant une restitution des travaux annuels en présence de la Présidente de Région et de la Présidente Déléguée de AD'OCC. Les plénières sont dédiées aux échanges et permettent également d'enrichir les préconisations, travaillées au préalable en groupes de travail.

Des groupes de travail ad hoc (d'une quinzaine de personnes) se tiennent en amont et en aval de chaque plénière (durée : 1h30 à 2h), afin de préparer les travaux, problématiser le sujet ou creuser les préconisations. Afin d'aider à la formulation des préconisations, des entretiens individuels auprès des membres du Club et/ou d'opérateurs institutionnels peuvent également être menés.

Six « Notes de mutation » ont été réalisées depuis 2013 :

- « La transition énergétique dans les entreprises de Midi-Pyrénées »
- « Pays émergents et stratégies régionales de développement »
- « La robotique dans l'usine du futur »
- « Les grandes mutations à 5/10 ans dans les secteurs d'activités stratégiques pour Midi-Pyrénées »
- « La fusion Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon vue des entreprises ».
- “ La transition numérique ou la transformation globale des entreprises “

2 - Périmètre de l'étude

AD'OCC souhaite être accompagné par un ou deux consultants dans le cadre de la production des notes de mutation et/ou de l'animation des groupes de travail thématiques.

Un seul sujet, impliquant la réalisation d'une note de mutation, fait l'objet de cette consultation pour l'année 2019. Le sujet en question : « Entreprises, mutations et nouveaux modèles économiques » qui sera divisé ensuite en trois sous-thématiques : la révolution numérique, la transition écologique et le passage de l'internationalisation à la mondialisation.

« La Révolution numérique »

Analysée dans le dernier rapport du Club d'Analyse Economique, elle bouleverse à la fois l'organisation, les process de production et l'appréhension des marchés des entreprises. Cette révolution ne se limite pas à l'utilisation de nouvelles technologies (robotique, imprimantes 3D, big datas, intelligence artificielle ...), elle a des effets structurels sur l'organisation des entreprises, favorisant des formes nouvelles construction de compétences, en réseau. Ces réseaux prennent des configurations allant des plates-formes numériques aux tiers-lieux, fablab, espaces de coworking en passant par le télétravail. La relation aux clients change de manière substantielle en donnant un avantage aux entreprises qui accèdent aux données que ceux-ci produisent via les objets numériques qu'ils utilisent (smartphones, ordinateurs, objets connectés). Dans cette perspective, une utilisation plus marquée des réseaux sociaux, notamment par les TPE et PME/PMI, pourrait constituer un facteur de croissance important. À la différence du précédent rapport de mutation du CAE, la révolution numérique sera appréhendée, dans la note souhaitée, moins comme vecteur de transformation interne des entreprises que comme levier de croissance de la valeur qu'elles créent.

« La Transition Ecologique »

Elle constitue pour les citoyens comme pour les entreprises un enjeu qui ne limite pas à réduire la facture énergétique. L'objet de cette transition est de préserver l'environnement par des activités et des produits moins consommateurs de ressources et moins polluants, plus durables parce qu'éco-conçus : recyclables, réparables ou réutilisables.

Différents modèles économiques - qui devront être précisés - permettent de concilier développement économique et transition écologique. Citons l'économie circulaire, l'économie de la fonctionnalité et les circuits courts.

L'économie circulaire suggère de rompre avec le modèle de l'économie dite « linéaire » (extraire, transformer, consommer, jeter) et de considérer les « déchets » comme des ressources pour d'autres productions. Il s'agit donc d'un dépassement du modèle de recyclage (souvent coûteux sur le plan énergétique) et d'une approche plus proche de la réutilisation.

L'économie de la fonctionnalité implique un basculement des modèles économiques pour développer des valeurs d'usage (éventuellement partagées) fondées sur des logiques d'accès plutôt que de propriété.

L'économie de la fonctionnalité complète l'économie circulaire. Si la seconde privilégie la réutilisation, la première implique une autre modalité d'allongement de la durée des produits dont le fondement est leur réparabilité. L'économie de la fonctionnalité développe ainsi non seulement la production de biens mais celle de services liés aux usages divers (mise à disposition des produits, entretien, réparations, etc.).

Les circuits courts, enfin, en réduisant le nombre d'intermédiaires entre producteur(s) et utilisateur(s), dès lors qu'ils sont territorialisés, permettent non seulement de densifier les liens entre ces acteurs mais encore de réduire l'empreinte environnementale. Les économies de proximité constituent un quatrième modèle. Ce modèle se fonde sur des dimensions de la proximité qui ne se limitent pas à la proximité géographique même si cette première reste centrale : la proximité en termes de complémentarité de compétences et la proximité culturelle. Ce sont ces trois dimensions de la proximité que l'on peut trouver dans certains « écosystèmes »

« Le Passage de l'internationalisation à la mondialisation »

Le passage de l'internationalisation à la mondialisation désigne le passage d'une logique de mobilité des biens et des services (exportations, importations) à une logique de mobilité des capitaux, des travailleurs et des informations. L'ouverture de la région -qui est le corollaire de la maîtrise endogène de son développement- pourrait ainsi signifier un bouleversement progressif des flux : aux flux de matières et de marchandises se substitueront progressivement des flux d'investissement matériels et immatériels ainsi que des flux de talents scientifiques mais aussi artistiques et culturels que la région devra attirer. Un nécessaire questionnement sur la capacité des Etats et des Régions, -dès lors que celles-ci se voient reconnaître le rôle de chef de file du développement économique-, à « encadrer » le processus de passage de l'internationalisation à la mondialisation suggère sans doute un réexamen d'un certain nombre de politiques et d'outils de promotion de la région à l'international. Il en va ainsi, notamment, des mesures de soutien à « l'internationalisation » dont il convient de s'assurer qu'elles profitent bien au maintien, voire à l'extension des productions à forte valeur ajoutée sur le territoire régional.

3 - Missions confiées au(x) prestataire(s)

Sous la responsabilité de l'Agence AD'OCC, en particulier des co-animatrices du Club d'analyse économique, et en collaboration avec le Président du Club et ses membres, il s'agira notamment de répondre aux prestations suivantes (voir aussi calendrier en point 4), au choix pour un lot ou pour les deux :

LOT 1 : ANIMATION DE GROUPES DE TRAVAIL

1/ Participation aux deux séances plénières (probablement une à Montpellier et une à Toulouse) et à tous les groupes de travail pour la prise de note.

2/ Co-animation des groupes de travail ou des plénières (durée indicative : 4 à 5 jours).

Il est attendu du prestataire :

- une bonne connaissance du fonctionnement de l'entreprise ainsi que du tissu économique local, la connaissance de l'ensemble des actions existantes en Occitanie (voire dans d'autres régions) sur le sujet traité, et idéalement la connaissance des dispositifs de financement corollaires existants,
- une grande qualité d'écoute, de bonnes capacités rédactionnelles et de synthèse,
- la maîtrise de techniques d'animation collective.

AD'OCC souhaite avoir un référent unique sur l'ensemble de ce lot. Dans le cadre de l'animation des plénières, il sera toutefois souhaitable de recourir à plusieurs personnes afin de conduire différents groupes de travail en parallèle.

AD'OCC fournira au prestataire :

- La liste des membres du Club d'analyse économique,
- Les ressources documentaires disponibles associées,
- La dernière note de mutation produite par le Club en 2018.

LOT 2 : REDACTION DE SYNTHES ET DE LA NOTE DE MUTATION

1/ Recherche d'informations : données chiffrées sur le sujet traité, rapports/études de niveau européen, national ou régional, etc. (durée indicative : 1 jour).

Livrables : Documents pertinents sur le sujet

2/ Appui à la rédaction de la note de mutation qui sera basée sur les différentes synthèses des plénières et notes produites à partir des contributions des membres (besoins, visions, retours d'expériences, etc.) - orales voir écrites - et sur les entretiens complémentaires éventuellement réalisés.

Livrables : Pré-notes (support des échanges pour les plénières), Synthèses des plénières et la Note de mutation (incluant les préconisations).

De façon détaillée, cet appui rédactionnel concerne donc :

- ✓ les 2 pré-notes en support de réflexion des séances plénières (P2+P3),
 - ✓ les synthèses des idées fortes issues des plénières P2 et P3 (durée indicative : 4 jours)
 - ✓ la rédaction des préconisations (durée indicative : 1 jour)
 - ✓ finalisation rédactionnelle de la note de mutation (durée indicative : 2 jours)
- 3/ Aide à la formulation des préconisations qui seront faites dans la note de mutation. Réalisation, à cet effet, d'entretiens physiques ou téléphoniques (maximum 5) avec les opérateurs concernés (Etat, Région, autres) ou industriels régionaux (durée indicative : 2 jours).
- Livrables** : Synthèses de chaque entretien réalisé
- 4/ Participation aux deux séances plénières (probablement une à Montpellier et une à Toulouse) et à tous les groupes de travail pour la prise de note.
- 5/ Co-animation des groupes de travail ou des plénières (durée indicative : 4 à 6 jours avec le point 4/).

Il est attendu du prestataire :

- une bonne connaissance du fonctionnement de l'entreprise ainsi que du tissu économique local, la connaissance de l'ensemble des actions existantes en Occitanie (voire dans d'autres régions) sur le sujet traité, voir la connaissance des dispositifs de financement corollaires existants,
- une grande qualité d'écoute, de bonnes capacités rédactionnelles et de synthèse,
- la maîtrise rédactionnelle économique.

AD'OCC souhaite avoir un référent unique pour ce lot. Dans le cadre de la participation aux plénières et groupes de travail, il sera toutefois possible de recourir à plusieurs personnes afin de suivre les différents groupes de travail en parallèle.

AD'OCC fournira au prestataire :

- La liste des membres du Club d'analyse économique,
- Les ressources documentaires disponibles associées,
- La dernière note de mutation produite par le Club en 2018,

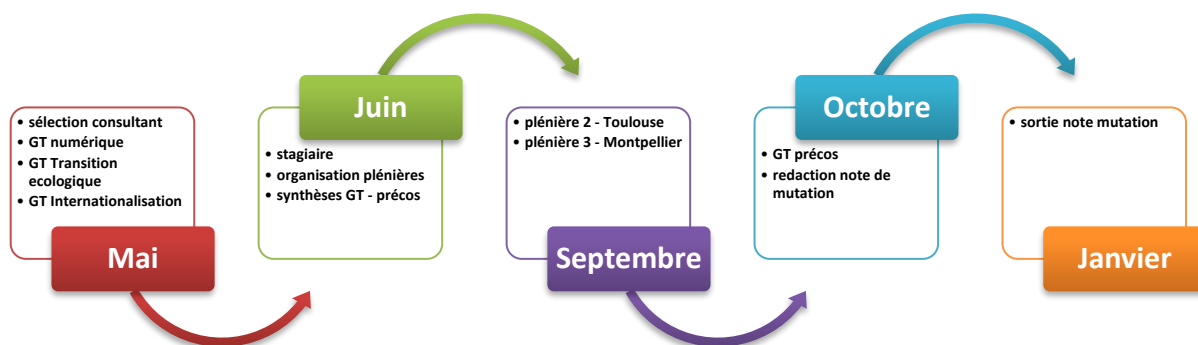
Les propositions peuvent concerner un seul lot ou les deux lots.

4 - Calendrier – Méthode – Livrables

Calendrier : La prestation s'échelonne sur 10 mois, selon le calendrier indicatif suivant :

- Phase 1 : Animation des groupes de travail
Mai/Juin : Animation des groupes de travail Numérique, Transition écologique, De l'internationalisation vers la mondialisation
Septembre : Animation des plénières 2 (Toulouse) et 3 (Montpellier)
Octobre : Groupe de travail préconisations
- Phase 2 : Rédaction des synthèses et de la note de mutation
Juillet : Synthèses des groupes de travail des mois de mai/ juin et préconisations
Octobre à décembre : Rédaction de la note de mutation
Janvier : Parution de la note de mutation et réunion plénière en présence de la Présidente de Région et de la Présidente Déléguée de AD'OCC

PLANNING PREVISIONNEL CAE 2019



Méthode : Les candidats travailleront en étroite collaboration avec l'équipe projet désignée à AD'OCC et le comité de pilotage.

Si les candidats retenus pour les lots 1 et 2 sont différents, il sera nécessaire que les prestataires travaillent en étroite concertation.

Livrables :

Pré-notes,
Synthèses,
Note de mutation

La mission du prestataire se déroulera du 20 avril 2019 au 31 janvier 2020.

La réflexion avec l'ensemble des membres du Club a été lancée à la plénière de janvier 2019 ; l'élaboration des préconisations se fera durant la plénière de septembre 2019.

5 - Pilotage de l'étude

Le(s) prestataire(s) travaillera en collaboration étroite avec l'équipe projet désignée à AD'OCC, qui assure la maîtrise d'ouvrage de l'étude.

Un comité de pilotage est établi qui se réunit au démarrage de la mission et à l'issue de chacune des phases.

6 - Renseignements administratifs et techniques

Des renseignements complémentaires pourront être obtenus auprès de :

Informations techniques : Valérie Randé, valerie.rande@agence-adocc.com

Informations administratives : Marc Bigot, marc.bigot@agence-adocc.com

7 - Critères de choix du prestataire

Le marché sera attribué au candidat présentant l'offre économique la plus avantageuse en fonction des critères suivants :

Les prix seront fermes, non actualisables et établis aux conditions économiques du mois d'avril 2019. Les prix devront être garantis jusqu'au jour de livraison.

Après l'étude des dossiers, l'Agence pourra, si elle le souhaite solliciter une rencontre pour évaluer plus précisément chaque offre.

Le prestataire sera retenu sur la base des critères suivants :

- Coût des prestations (40%) – un budget détaillé est demandé.
- Pertinence de la proposition (40%).
- Références (20%).

Les prix seront fermes, non actualisables et établis aux conditions économiques d'Avril 2019. Les prix intégreront les temps de rencontres, les frais de missions et de déplacements. L'ensemble de ces frais sera détaillé dans l'offre de prix.

8 – Pièces de l'offre

Les pièces devant être remises sont les suivantes :

- Présentation succincte de l'entreprise et de ses références dans le domaine faisant l'objet de l'étude et de ses sous-traitants / co-traitants
 - Le curriculum vitae du ou des intervenants dédiés à l'exécution du contrat détaillant les titres et expériences des personnes affectées à la mission.
 - Une note détaillant l'organisation, méthodes et moyens proposés par le candidat pour réaliser les différentes missions composant la consultation
 - Une offre de prix intégrant les temps de rencontres en cours de mission ainsi que tous les frais annexes (déplacements, hébergement ...)
- Le candidat précisera dans son offre ses souhaits d'acomptes.

9 – Envoi des offres

Les offres sont à transmettre au format numérique au plus tard pour la date et heure figurant en première page.

Offre à adresser à : valerie.rande@agence-adocc.com et copie à marc.bigot@agence-adocc.com

10 - Mode de règlement

Les sommes dues au titulaire seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des demandes de paiement et sous réserve de la remise et l'acceptation des livrables.

11 - Confidentialité et propriété intellectuelle

Confidentialité

Le titulaire qui, à l'occasion de l'exécution du marché, a reçu de l'Agence AD'OCC à titre confidentiel, des renseignements, documents ou d'éléments de toute nature, est tenu de maintenir la confidentialité attachée à cette communication.

Il ne doit divulguer aucune information qui résulte de l'exécution du marché ou pourrait parvenir à sa connaissance à l'occasion de celui-ci.

Il doit sans délai avertir L'Agence AD'OCC de toute violation à l'obligation de confidentialité ci-dessus.

Le titulaire doit informer ses sous-traitants des obligations de confidentialité et des mesures de sécurité qui s'imposent à lui pour l'exécution du marché. Il doit s'assurer du respect de ces obligations par ses sous-traitants.

Propriété intellectuelle

Le titulaire garantit être détenteur de tous les droits de propriété intellectuelle relatifs aux créations qu'il serait amené à utiliser dans le cadre de la réalisation de la prestation ou avoir régularisé contractuellement l'utilisation et l'exploitation de droits de propriété intellectuelle dont il ne serait pas titulaire.

Le titulaire s'engage à céder à titre exclusif à L'Agence AD'OCC l'intégralité des droits patrimoniaux des œuvres réalisées à la demande de L'Agence AD'OCC et notamment les droits de reproduction, de représentation, d'adaptation pour tout support ou tout média (y compris Internet).

Le titulaire garantira à L'Agence AD'OCC la jouissance paisible des droits cédés notamment dans l'hypothèse où la création serait totalement ou partiellement le fait d'un ou de plusieurs de ses salariés.

La cession des droits de propriété intellectuelle est réalisée à titre exclusif au profit de L'Agence AD'OCC, laquelle n'aura néanmoins aucune obligation d'exploiter lesdits droits.

L'Agence AD'OCC aura l'entière liberté de protéger chacune des créations à son nom par un titre de propriété industrielle.

Le titulaire garantit L'Agence AD'OCC contre toutes les revendications des tiers relatives à l'exercice de leurs droits de propriété intellectuelle, de leurs droits voisins, de leurs droits de la personnalité, à l'occasion de l'exécution des prestations et de l'utilisation de leurs résultats, notamment pour l'exercice du droit.

12 - Résiliation

Le contrat pourra être résilié aux torts du titulaire en cas d'inexactitude ou de documents prouvant son irrégularité vis à vis des obligations sociales et fiscales et de l'absence de fourniture de ces documents après demande expresse de l'Agence AD'OCC.

13 – Litiges

En cas de controverse ou réclamation entre les parties au sujet de la présente étude, les parties tenteront dans un délai de 30 jours calendaires à partir de la naissance du litige, de régler ledit litige à l'amiable, le cas échéant en faisant préalablement appel à la médiation. En cas de litige persistant, une procédure sera engagée auprès du tribunal compétent de Toulouse.